

ENSEMBLE HVBP



Code: 670 500 (veste orange-marine)
670 501 (veste jaune-marine)
672 500 (pantalon orange-marine)
672 501 (pantalon jaune-marine)

FT Ensemble HVBP - Mise à Jour SR 11-2012

DESCRIPTION

La veste et le pantalon seront portés en tenue indissociable.

Veste:

- fermée devant par pressions sous patte. Elle est équipée de deux poches plaquées poitrine et deux poches basses, toutes maintenues fermées par rabats. Le col officier maintenu fermé par une patte. Les manches de type « monté » ont le bas élastiqué. Des bandes rétro réfléchissantes grises de 50mm entourent la poitrine/dos et verticalement devant/dos. Le tissu fluorescent recouvre le col, manches, devant/dos jusqu'à la deuxième bande de signalisation.

Pantalon:

- Le pantalon a deux poches basses prises dans la couture des côtés. Sa taille est élastiquée sur les côtés et la braguette est fermée par des pressions. La poche revolver, au dos, coté droit, est maintenue fermée par un rabat. Deux bandes rétro-réfléchissantes grises de 50mm entourent chaque jambe. Le tissu haute visibilité orange est positionné entre ces deux bandes.

TAILLE

- 3 statures : 158/170, 170/182, 182/194
- Tailles vestes : de 36 à 70

TISSUS

- Tissu fluorescent : sergé 55% modacrylique, 43% coton, 2% fibre anti-statique de 350g/m2 de couleur orange haute visibilité.
- Tissu de contraste : sergé 45% modacrylique, 35% coton, 18% polyamide, 2%.

UTILISATION

- Ceci est un ensemble de protection destiné à protéger contre la chaleur et la flamme. Il sera porté pour une exposition à des risques de niveau 1.
- C'est aussi un ensemble de signalisation haute visibilité classe II indissociable, qui permet aux porteurs de signaler leur présence dans toutes les conditions de luminosité, de jour et de nuit dans la lumière des phares.
- Cet ensemble permet également à son utilisateur une dissipation de l'électricité statique par mise à la masse (chaussures à semelles conductrices par exemple).

NORMALISATION CE

- Cet ensemble veste et pantalon, EPI de catégorie 2, répond aux critères imposés par les normes suivantes:
 - EN 340:2003 (exigences générales)
 - EN ISO 11612:2008: A1-B1-C1-F1 (vêtements de protection contre la chaleur et la flamme)
 - EN 471 + A1 : 2007 classe II (vêtements de signalisation à haute visibilité, pour usage professionnel)
 - EN 1149-5 : 2008 : (vêtements de protection propriétés électrostatiques- exigences de performance des matériaux et de construction)
- Attestation d'examen de type N° 003312006

ENTRETIEN - STOCKAGE

- Lavage 60° - Repassage niveau 2.
- Stockage au sec à l'abri de la lumière et de la poussière.

